Les comptes 2018

Rapport financier 2018

Institut Pasteur

Sommaire

Rapport de gestion, compte de résultat et bilan

3 L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme
4 Les faits marquants 2018
4 Des activités de recherche et de santé publique dynamiques
4 Valorisation de la recherche
4 Actions de santé publique
5 Rayonnement du réseau international
5 Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
6 Gouvernance
6 Perspectives 2019
6 Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice
6 Activités en matière de recherche
6 Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation
7 Compte de résultat
8-9 Bilan
10 Flux de trésorerie

11-22 Compléments d'informations relatifs au bilan
Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 2 Immobilisations financières
Note 3A Titres de placement stables
Note 3B Valeurs mobilières de placement
Note 3C Stocks et encours
Note 4A Échéancier des créances et des dettes
Note 4B Produits à recevoir et charges à payer
Note 5 Fonds propres
Note 6 Subventions d'équipement
Note 7 Provisions pour risques et charges
Note 8 Fonds dédiés
Note 9 Produits constatés d'avance

23-28 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat
Note 10A Les produits d'exploitation
Note 10B Les charges d'exploitation
Note 11 Le résultat financier
Note 12 Excédent ou déficit exceptionnel
Note 13 Le compte emploi des ressources

29-30 Autres informations
Note 14 Engagements hors bilan
Note 15 Effectif des salariés au 31 décembre
Note 16 Rémunération des dirigeants
Note 17 Autres informations

31 Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

Rapport des commissaires aux comptes

33 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

289,1 M€

Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat

10 **prix Nobel**

2784 **collaborateurs**

68 **Nombre de nationalités présentes sur le campus**

32 **Instituts membres du Réseau international**

134

Entités de recherche, dont 107 unités, 24 groupes à 5 ans et 3 laboratoires

57 **déclarations d'invention**

20 **entités de service et de recherche abritant des plateformes technologiques**

19 **nouveaux brevets prioritaires et 32 dépôts probatoires**

290

contrats industriels signés en 2017

Rapport de gestion, compte de résultat et bilan

L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi d'abonder son fonds de dotation.

Aussi les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent, pour l'excédent, soit renforcer les ressources courantes de l'exercice pour la part comprise entre 300 000 € et 2 500 000 €, soit renforcer le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation –, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégageant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site http://www.pasteur.fr

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut, qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques et, donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les faits **marquants 2018**

L'exercice 2018 est marqué par l'élaboration d'un nouveau plan stratégique adopté par le conseil d'administration du 21 décembre 2018, à l'unanimité.

En effet, suite à sa prise de fonction à la direction générale de l'Institut Pasteur en janvier 2018, le Pr Stewart Cole a présenté son plan stratégique 2019-2023 pour l'Institut, plan à la fois réaliste et ambitieux.

Trois axes scientifiques prioritaires ont été retenus :
- les maladies infectieuses émergentes ;
- la résistance aux agents antimicrobiens ;
- les maladies de la connectivité cérébrale et les maladies neurodégénératives.

En 2018, l'Institut Pasteur a contribué dans le monde de la recherche aux découvertes majeures suivantes.
- **Les cancers sous pression :** des chercheurs de l'Institut Pasteur et de l'Inserm ont capté par vidéo *in vivo* l'action des cellules immunitaires lors de la prolifération de cellules cancéreuses, grâce à un marquage élaboré de coloration spécifique. Ces résultats éclairent la façon dont le système immunitaire agit en présence de cellules tumorales et dont il exerce une pression sur la diversité génétique des cellules cancéreuses.
- **Les gènes jouent un rôle dans l'empathie :** une nouvelle étude menée par des chercheurs de l'Institut Pasteur suggère que notre empathie n'est pas seulement le résultat de notre éducation et de notre expérience, mais qu'elle est aussi en partie influencée par les variations génétiques. Une découverte qui aide à comprendre, par exemple, les individus comme les autistes, qui ont du mal à imaginer les sentiments et les émotions des autres.
- **Sida : une piste vers l'élimination des réservoirs du VIH.** Les traitements actuels contre le VIH sont à prendre à vie par les personnes infectées car les antirétroviraux ne parviennent pas à éliminer les réservoirs du virus logés dans les cellules immunitaires. Grâce à des inhibiteurs de l'activité métabolique, des chercheurs ont réussi à détruire ces cellules immunitaires infectées, dites « réservoirs ».
- **Une étude sur la malnutrition chronique chez l'enfant :** la malnutrition chronique, le plus souvent associée à une inflammation de l'intestin grêle, touche un enfant sur quatre de moins de cinq ans. C'est la principale cause de mortalité infantile dans les pays à faible revenu. Le projet Afribiota cherche à mieux comprendre les mécanismes de la malnutrition chronique et mieux la prendre en charge. Il est mené par des instituts du Réseau International des Instituts Pasteur (Paris, Madagascar et Bangui), en collaboration avec l'université de la Colombie-Britannique (UBC), l'Inserm et le Collège de France.
- **Sevrage tabagique : une mutation génétique impliquée dans la rechute.** L'addiction au tabac est une maladie chronique à fort taux de rechute. Sept millions de personnes meurent à cause du tabagisme chaque année dans le monde. Une étude menée par des chercheurs de l'Institut Pasteur a évalué plus finement l'impact d'une mutation sur différentes phases de l'addiction à la nicotine.

DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE SANTÉ PUBLIQUE DYNAMIQUES

Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2018 est caractérisé par la création de trois unités de recherche et de deux nouveaux groupes à cinq ans :
- Étienne Simon-Lorrière, Génomique évolutive des virus ARN ;
- Timothy Wai, Biologie mitochondriale.

En parallèle, six unités ont fermé.

Ainsi, à fin 2018, l'Institut Pasteur recense 134 entités de recherche dont 107 unités, 24 groupes à cinq ans et trois laboratoires.

Contrats et conventions de recherche

Le développement des contrats nationaux, européens et internationaux s'est poursuivi en 2018. Les contrats publics nationaux bénéficient de très bons résultats auprès des principaux bailleurs. Pour l'appel à projets générique de l'ANR en 2018, 38 projets sont financés pour un montant global d'environ 8 M€. Les travaux des trois Labex (laboratoires d'excellence) et de l'Institut Convergence coordonnés par l'Institut Pasteur et financés par les investissements d'avenir, qui représentent un total de 85 M€ (fin du dernier projet en 2025), se poursuivent. Suite à une demande de renouvellement, les trois Labex se poursuivent pour cinq années supplémentaires (2020-2024).
Sur le plan européen, sept financements H2020 de la Commission européenne ont été obtenus avec près de 3,7 M€ qui reviennent à l'Institut Pasteur. Le projet Sonar-Global, coordonné par l'Institut Pasteur, créera un réseau international durable d'acteurs en sciences sociales, afin de susciter la participation active de cette discipline dans la prévention et la réponse aux maladies infectieuses et à la résistance aux antibiotiques, tout en renforçant la complémentarité et les synergies entre les chercheurs en sciences sociales et les autres acteurs importants pour la gouvernance de ces maladies émergentes.
Le développement des contrats internationaux est soutenu par l'obtention d'un nouveau contrat avec DARPA pour un montant global d'environ 6 M$, avec la participation de cinq instituts du Réseau international, ainsi que deux financements du NIH à hauteur de 1 M$.
Par ailleurs, quatre conventions ont été signées avec la Fondation Bill and Melinda Gates en 2018 pour un montant de plus de 5 M$. Il s'agit de projets de grande envergure portés par l'Institut Pasteur ayant un impact considérable en termes de santé publique. Ces contrats financent aussi bien de la recherche translationnelle sur le microbiote, qu'un outil de diagnostic précoce de la tuberculose ou encore un essai clinique destiné à développer un candidat vaccin prometteur contre la shigellose.

VALORISATION DE LA RECHERCHE

En matière d'innovation, l'activité du campus s'est maintenue en 2018 à un niveau élevé, au regard des standards nationaux et internationaux, avec 57 déclarations d'invention et 19 nouveaux brevets déposés. En 2018, une provision a été constituée pour couvrir un risque potentiel avec un industriel à hauteur de 1,4 M€.
Le second axe de valorisation de la recherche concerne le soutien aux start-up ; en 2018, la cession de la société Qurient (Institut Pasteur de Corée) a généré une plus-value de cession de 4,1 M€.

ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Jusqu'en 2022, l'Institut Pasteur héberge 14 CNR en France métropolitaine (12 à Paris et deux à Lyon) et quatre CNR-laboratoires associés en Guyane. Ce mandat de cinq ans des CNR, attribué par l'Agence nationale de santé publique, Santé publique France (SpF), a débuté le 1er avril 2017.

En appui des autorités sanitaires, et en lien avec les activités de recherche de leurs unités, les Centres nationaux de référence (CNR) remplissent quatre grandes missions de santé publique :
- le diagnostic et l'expertise microbiologique ;
- le conseil aux professionnels et aux autorités de santé ;
- la contribution à la surveillance épidémiologique ;
- la contribution à l'alerte.

La plateforme de microbiologie mutualisée (P2M) : haute performance et ouverture aux CNR externes
Opérationnelle depuis 2015, la plateforme de microbiologie mutualisée (P2M) est dédiée au séquençage génomique des souches (bactéries, virus, champignons) que reçoivent les CNR et les Centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (CCOMS) dans le cadre de la surveillance des maladies infectieuses. En 2018, P2M a séquencé un peu plus de 22 000 souches, dont 73 % en lien avec la surveillance des infections d'origine alimentaire, et a interagi avec trois CNR non pasteuriens.

Méningites : surveillance efficace et alerte donnée en Côte d'Or
En 2018, le CNR a effectué la caractérisation par séquençage du génome entier des souches des cas d'infection invasive à méningocoque du sérogroupe W à Dijon. Un de ces cas a révélé une propagation transeuropéenne. Un communiqué de presse a informé le public et les professionnels de santé sur ces symptômes associés, méconnus du corps médical.
Les travaux dans le CCOMS réalisés en collaboration avec les instituts membres du Réseau ont décrit en 2018 l'émergence du sérogroupe W en République centrafricaine et du sérogroupe B au Maroc.

Paludisme : envisager son élimination en Guyane et ses pays limitrophes
En 2018, le CNR Paludisme a déployé en lien étroit avec le centre hospitalier de Cayenne un projet de recherche en santé publique visant à tester des approches d'élimination du paludisme sur le plateau des Guyanes. L'étude de la résistance aux antipaludiques se déploie sur l'ensemble des pays du plateau des Guyanes incluant le Venezuela, le Guyana, le Suriname et le Brésil.

RAYONNEMENT DU RÉSEAU INTERNATIONAL

Important acteur du projet pasteurien, le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP) a poursuivi en 2018 son rayonnement aux quatre coins du monde au niveau scientifique, santé publique, événementiel ou institutionnel. Quelques exemples significatifs sont présentés ci-après.

Vie scientifique : installée dans la région nord-ouest de l'île, une zone de moyenne à forte prévalence du paludisme, une première plateforme d'infections des anophèles par *Plasmodium falciparum* et *Plasmodium vivax* a fonctionné de novembre 2017 à mai 2018, avec le projet d'analyser la compétence vectorielle des populations d'anophèles vecteurs de paludisme.

Santé publique : sur la base des données d'immunogénicité et d'efficacité clinique, le schéma de vaccination antirabique post-exposition de l'Institut Pasteur du Cambodge, fondé sur trois visites comprenant deux doses de vaccin par voie intradermique aux jours 0, 3 et 7, est désormais recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis avril 2018.

Découverte : un groupe d'entomologistes de cinq instituts membres du RIIP (Institut Pasteur à Paris, Institut Pasteur du Cambodge, Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, Fiocruz, Institut Pasteur de Dakar) a publié en mars 2018 dans *Microbes and Infections* une revue de la littérature sur les principaux vecteurs du virus Zika en milieu urbain et selvatique sur tous les continents.

Événement : le premier laboratoire de l'Institut Pasteur de Guinée a été officiellement inauguré le 22 octobre 2018 en présence, notamment, de quatre ministres guinéens et de l'ambassadeur de France en Guinée et Sierra Leone. Abrité gracieusement au sein de l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry, le laboratoire Pasteur est dédié principalement aux activités de santé publique, de surveillance et de recherche. Grâce au soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et d'Expertise France dans le cadre du programme LAB-NET, 230 m² ont été transformés en une plateforme moderne de formation et de recherche pour le bénéfice de la Guinée. Laboratoire expert en diagnostic moléculaire des pathogènes émergents, il agira en soutien du réseau national des laboratoires.

Institutionnel : en juillet 2018, le Pôle de recherche Université de Hong Kong-Pasteur, l'Institut Pasteur à Paris et la Société des parcs scientifiques et technologiques de Hong Kong ont signé un protocole d'accord à Paris pour la création d'un centre de recherche biomédical conjoint, sous la conduite d'une délégation de haut niveau présidée par Mme Carrie Lam, directrice générale de la région administrative spéciale de Hong Kong, et M. Nicholas W Yang, secrétaire à l'innovation et à la technologie.

Avec le soutien du DHHS (*US Department of Health and Human Services*), à travers le projet ASIDE (*Alerting and Surveillance for Infectious Disease Epidemics*), l'Institut Pasteur à Paris et le RIIP soutiennent les infrastructures de santé publique de six pays en Afrique et Asie du Sud-Est afin de développer et renforcer les capacités de préparation et de réponse aux épidémies de grippe et de maladies infectieuses émergentes ou réémergentes, en application du Règlement sanitaire international (2005). Lors d'un meeting organisé à Washington D.C. en septembre 2018, les différents acteurs ont dressé le bilan de ces 12 ans de partenariat et envisagé la suite de cette collaboration.

Les programmes de mobilité et d'échange entre scientifiques du réseau ont également été particulièrement actifs en 2018 (55 scientifiques du Réseau formés grâce au programme Calmette & Yersin, 11 stages de jeunes chercheurs français dans le RIIP financés par la Fondation Pierre-Ledoux-Jeunesse Internationale, dix cours internationaux, deux groupes de recherche à quatre ans).

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE L'INSTITUT PASTEUR

Pour appuyer ses priorités stratégiques, l'Institut Pasteur a poursuivi, tout au long de l'année 2018, son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie, ainsi que la modernisation de ses outils informatiques au service des projets de recherche ou appliqués aux processus administratifs.
Sur le plan immobilier, l'Institut Pasteur a inauguré en 2018, suite à une rénovation, deux bâtiments, le premier destiné à accueillir les activités de recherche de pointe dédiées à la bio-informatique, à la génomique et à la métabolomique, le second destiné à accueillir le microscope Titan Krios™.
Par ailleurs, la modernisation du centre d'enseignement a été poursuivie et sa version 2.0 sera inaugurée en septembre 2019. Enfin, les études préparatoires aux projets ambitieux de démolition et reconstruction d'un nouveau Darré-Borrel ont été lancées pour un début de chantier en 2021 et une réception en 2025. En regroupant des infrastructures de pointe, le nouveau bâtiment renforcera l'excellence scientifique de l'Institut Pasteur pour l'étude des maladies vectorielles.

L'Institut Pasteur a inauguré, le 12 juillet 2018, l'installation d'un nouveau microscope électronique doté de capacités hors normes : Titan Krios™. Il est, entre autres capable de visualiser virus, composants d'une cellule, ou encore complexes de protéines, dans leur environnement naturel, avec un niveau de détail jusqu'ici inégalé. Au 31 décembre, la valeur immobilisée est de 8,9 M€.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur a poursuivi le développement d'infrastructures pour la science, avec un accroissement de ses capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, tout en apportant des technologies émergentes dans le but de prendre le virage de l'intelligence artificielle.

GOUVERNANCE

Nommé fin 2017 par le conseil d'administration, le Pr Stewart Cole a pris ses fonctions de directeur général de l'Institut Pasteur le 2 janvier 2018.

PERSPECTIVES 2019

L'exercice 2018 démontre que le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile ; la pérennité des activités de la Fondation est liée à la diversité des sources de financement et à leur augmentation.
L'exercice 2019 sera marqué par la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2023, qui prévoit le retour à l'équilibre économique de l'Institut Pasteur par une gestion rigoureuse et une politique dynamique de recherche de financements et de valorisation de la recherche.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

La seule modification intervenue est relative à la présentation du compte d'emploi des ressources, introduisant dans les missions sociales le développement des applications de la recherche conformément aux articles 1 et 2 des statuts de la Fondation (délibération du conseil d'administration du 15 février 2019).

Compte **de résultat**

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17	Variation
Produits d'exploitation (Note 10A)			
Subventions publiques	58 926	58 219	707
Produits industriels	31 138	31 888	- 749
Ventes, prestations et services divers	16 165	16 365	- 200
Contrats et conventions	90 431	90 548	- 117
Dons et mécénat	40 351	45 242	- 4 891
Legs	42 028	36 661	5 366
Produits du patrimoine immobilier	7 893	7 652	241
Reprises sur provisions	6 950	3 523	3 427
Transferts de charges	140	89	51
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**294 022**	**290 187**	**3 835**
Charges d'exploitation (Note 10B)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	23 447	24 004	- 556
Autres achats et charges externes	66 889	70 023	- 3 134
Impôts et taxes	4 722	4 250	472
Personnel	149 534	145 481	4 053
Dotations aux amortissements et provisions	34 384	31 184	3 201
Engagements à réaliser sur ressources attribuées	49 354	47 653	1 701
Autres charges	3 667	4 580	- 913
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**331 998**	**327 174**	**4 824**
Contribution des établissements hors métropole	- 1 576	- 1 361	- 215
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	**- 39 552**	**- 38 348**	**- 1 204**
Produits financiers	30 725	32 042	- 1 317
Charges financières	1 447	2 502	- 1 055
Contribution des établissements hors métropole	- 20	- 14	- 6
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11)	**29 258**	**29 525**	**- 268**
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	**- 10 294**	**- 8 822**	**- 1 472**
Produits exceptionnels	21 655	14 259	7 396
Charges exceptionnelles	41 961	5 395	36 567
Contribution des établissements hors métropole	44	54	- 9
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	**- 20 262**	**8 918**	**- 29 180**
Intéressement des salariés			
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	**- 30 556**	**- 96**	**- 30 652**

Le résultat courant affiche en 2018 un déficit de 10,3 M€ contre 8,9 M€ en 2017. Ce déficit est imputable à hauteur de 1,6 M€ aux établissements hors métropole et à 8,7 M€ au campus parisien de l'Institut Pasteur. Ce déficit courant résulte de la progression des charges que ni les produits d'exploitation ni les produits financiers issus des placements à court et long termes ne permettent de financer sur l'exercice ; et ce, malgré une remontée des legs exceptionnels de 18,2 M€ contre 12,0 M€ en 2017.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 20,3 M€ compte tenu de la moins-value latente constatée sur les titres de placement stables d'un montant de 40,9 M€.
Ce déficit exceptionnel entraîne un résultat net de - 30,6 M€ *vs* 0,1 M€ en 2017.

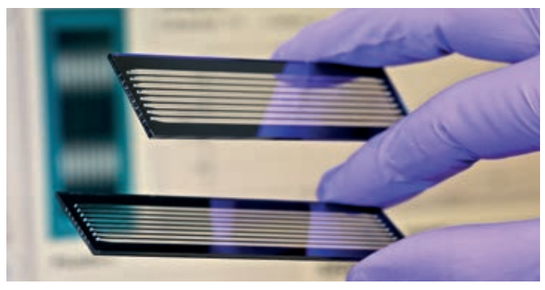

Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	31/12/18			31/12/17
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	**29 063**	**18 183**	**10 881**	**13 207**
Terrains et immeubles d'exploitation	305 035	106 892	198 143	176 741
Matériels et mobiliers	209 063	172 686	36 377	39 004
Agencements, aménagements, installations	11 781	11 674	107	133
Autres immobilisations	339	276	63	61
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION :	526 218	291 528	234 690	215 939
Terrains et immeubles de rapport	110 519	17 595	92 924	92 563
Immobilisations en cours	10 041		10 041	25 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	**646 778**	**309 123**	**337 655**	**334 280**
Titres de participation	1 673	1 213	460	703
Autres	3 329	43	3 286	3 228
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	**5 002**	**1 256**	**3 746**	**3 931**
ACTIF IMMOBILISÉ	**680 844**	**328 562**	**352 282**	**351 418**
Titres de placement stables (Note 3A)	581 515	47 363	534 153	567 891
Stocks et encours	4 714	1 492	3 223	3 170
Créances d'exploitation (Note 4)	92 927	3 457	89 469	96 238
Valeurs mobilières de placement (Note 3B)	99 247	357	98 890	96 532
Disponibilités	18 709		18 709	21 673
ACTIF CIRCULANT	**797 113**	**52 669**	**744 444**	**785 504**
Charges constatées d'avance	8 999		8 999	6 809
Écarts de conversion actif	172		172	626
TOTAL ACTIF	**1 487 127**	**381 230**	**1 105 896**	**1 144 356**
Engagements hors bilan reçus sur legs (Note 14)				
Acceptés par le bureau du conseil d'administration			77 042	74 738

En milliers d'euros

PASSIF	31/12/18	31/12/17
Fonds de dotation	805 840	805 840
Report à nouveau	35 235	33 818
Excédent ou déficit de l'exercice	- 30 556	96
FONDS PROPRES MÉTROPOLE	**810 519**	**839 754**
Fonds propres hors métropole	1 974	3 296
FONDS PROPRES (Note 5)	**812 493**	**843 050**
Subventions d'équipement	36 773	41 431
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	**36 773**	**41 431**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 7)	**51 646**	**56 872**
FONDS DÉDIÉS (Note 8)	**50 950**	**49 340**
Dettes financières	8 012	12 330
Dettes fournisseurs	42 513	39 614
Dettes sociales et fiscales	32 271	32 830
Autres dettes	13 083	7 756
DETTES (Note 4)	**95 879**	**95 529**
Produits constatés d'avance (Note 9)	57 873	61 050
Écarts de conversion passif	282	85
TOTAL PASSIF	**1 105 896**	**1 144 356**

Flux **de trésorerie**

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	- 30 556	96
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	22 152	30 120
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	4 031	3 329
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	41 089	- 956
Variation des provisions pour risques et charges	- 5 226	889
Variation des fonds dédiés	1 611	166
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	- 6 454	- 7 013
Marge brute d'autofinancement	**26 647**	**26 630**
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	9 405	4 054
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	**36 052**	**30 684**
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 1 722	- 2 504
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 31 352	- 38 723
Acquisitions d'immobilisations financières	- 293	- 229
Variation des subventions d'équipement	1 797	4 638
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	6 319	3 985
Variation des titres de placement stables	- 7 088	- 2 083
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	**- 32 340**	**- 34 916**
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation		
Remboursements des emprunts (2)	- 4 317	- 9 600
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**- 4 317**	**- 9 600**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**- 606**	- 13 831
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (1)	**118 205**	132 036
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (1)	**117 599**	118 205

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.
(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP.

En 2018, la trésorerie a réalisé une performance de +1,80 %, nettement supérieure à celle du marché monétaire (- 0,37 %), grâce au recours à des investissements dans des produits bancaires ou assurantiels liquides et disposant d'une rémunération garantie : livrets, comptes à terme, dépôts à terme et contrats de capitalisation.

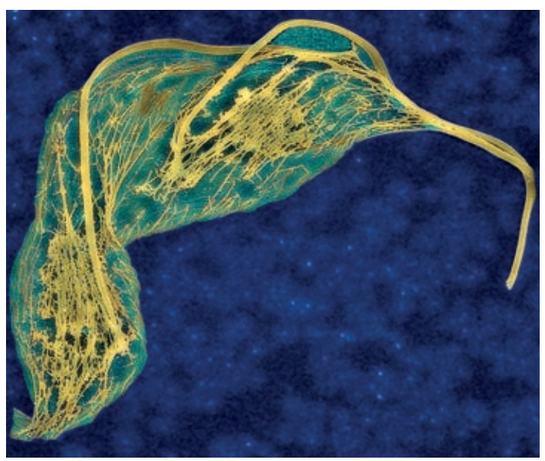

Compléments d'informations **relatifs au bilan**

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut et du domaine de Saint-Lager (château des Ravatys) qui ont été évalués « à dire d'expert » en 1970.
Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :
- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :
- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :
- immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- matériel informatique 3 ans ;
- mobilier de bureau 10 ans ;
- agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005 comme suit :
- structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2018	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2018
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles (a)	27 155	1 717			28 872
Immobilisations incorporelles IPG (1)	187	5			192
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**27 342**	**1 722**			**29 063**
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	255 328	30 303			285 631
Terrains et immeubles IPG (1)	8 252		94	10	8 148
	274 837	30 303	94	10	305 035
Matériel et outillage	167 677	12 049	10	4 371	175 346
Mobilier et matériel de bureau	22 325	1 091		361	23 056
Matériels et mobiliers IPG (1)	10 021	641			10 662
	200 023	13 782	10	4 732	209 063
Agencements, aménagements, installations	10 368			60	10 308
Agencements, installations IPG (1)	1 438	35			1 473
Autres immobilisations	246	17			263
Autres immobilisations IPG (1)	98	6		29	75
Immobilisations liées à l'exploitation	**487 011**	**44 142**	**104**	**4 831**	**526 218**
Terrains de rapport	14 958	52			15 010
Immeubles de rapport	93 504	3 713	890	818	95 510
Immobilisations corporelles de rapport	**108 462**	**3 766**	**890**	**818**	**110 519**
Immobilisations en cours	25 341	20 890		36 190	10 041
Immobilisations en cours IPG (1)	437	115		553	
Total immobilisations en cours	**25 778**	**21 005**		**36 743**	**10 041**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**621 251**	**68 913**	**994**	**42 392**	**646 778**
TOTAL	**648 593**	**70 635**	**994**	**42 392**	**675 841**

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.
L'augmentation du poste « immeubles d'exploitation » sur le site de Paris (30 303 k€) correspond aux travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments.
La variation du poste matériel et outillage sur le site de Paris (12 049 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques acquis et mis en service sur l'exercice.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan de l'Institut Pasteur en vue de produire des revenus. La variation sur l'exercice (2 895 k€) est due à hauteur de 2,1 M€ à l'intégration dans le patrimoine de rapport de l'Institut Pasteur d'un immeuble, issu d'un legs, situé dans le 8e arrondissement de Paris (rue de Lisbonne). Le solde de la variation couvre l'ensemble des investissements de rénovation de ce patrimoine de rapport sur l'exercice.
Les principales valeurs d'immobilisations en cours (10 041 k€) concernent, d'une part, les chantiers en cours pour (8 980 k€) dont la rénovation du bâtiment de l'enseignement pour 3 121 k€ et, d'autre part, les matériels dont la mise en service a été décalée en 2019 pour (1 030 k€).

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs début 2018	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2018
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	13 967	4 039		18 006
Immobilisations incorporelles IPG [1]	168	8		177
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 135**	**4 047**		**18 183**
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	93 436	8 604		102 040
Terrains et immeubles IPG [1]	4 659	255	61	4 852
	98 095	8 859	61	106 892
Matériel et outillage	133 370	14 533	4 373	143 530
Mobilier et matériel de bureau	18 677	1 360	361	19 676
Matériels et mobiliers IPG [1]	8 973	508		9 480
	161 020	16 400	4 734	172 686
Agencements, aménagements, installations	10 309	39	60	10 287
Agencements, installations IPG [1]	1 365	21		1 386
Autres immobilisations	202	18		221
Autres immobilisations IPG [1]	82	2	29	55
Immobilisations corporelles liées à l'exploitation	**271 072**	**25 340**	**4 884**	**291 528**
Terrains de rapport	44	2		46
Immeubles de rapport	15 855	2 125	430	17 549
Immobilisations corporelles de rapport	**15 899**	**2 127**	**430**	**17 595**
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**286 971**	**27 467**	**5 315**	**309 123**
TOTAL	**301 106**	**31 514**	**5 315**	**327 306**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien.
Sont inclus en immobilisations financières :
- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenue	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/18	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				début 2018	fin 2018					
TITRES DE PARTICIPATION				**1 932**	**1 673**	**- 259**	**1 213**	**460**		
Participations (détenues à plus de 50 %)										
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)										
Neurophoenix	100	- 4	15,00 %		15	15		15	19	-3
Autres participations (détenues à moins de 10 %)										
Ariana Pharma	92	1 910	7,03 %	80	80			80	1 191	- 566
Soparbiotech	3 500	253	5,71 %	200	200			200		- 16
Theravectys	220	10 177	4,90 %	12	12			12	136	- 2 959
Pathoquest	209	- 611	3,33 %	7	7		7		434	- 2 645
Genoway	3 590		1,13 %		51	51		51		
Genkyotex	7 935	122 087	0,16 %	84	84		44	40	4 765	- 3 293
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152			
Éditions pasteur				14	14			14		
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41		
Autres				18	18		10	8		
Axenis				60		- 60				
Genomic Vision				260		- 260				
Qurient (IP Corée)				5		- 5				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				**3 270**	**3 329**	**59**	**43**	**3 286**		
Participation effort construction				2 971	3 126	155		3 126		
Prêts										
Dépôts et cautionnements				249	152	- 97		152		
Immobilisations financières IPG [1]				51	51		43	8		
TOTAL				**5 202**	**5 002**	**- 200**	**1 256**	**3 746**		

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2018, sont les suivants.

Ariana Pharma : la société propose une technologie et un savoir-faire uniques d'analyse de données multiparamétriques (biochimique, génomique, protéomique, génétique, métabolique, etc.) qui réduit, entre autres les risques de développement de solutions thérapeutiques lors d'essais cliniques. Son modèle économique s'inscrit dans l'évolution du secteur du diagnostic où le logiciel joue un rôle essentiel, particulièrement dans le développement de la médecine personnalisée.

Axenis (aujourd'hui Genoway) : la société développant des modèles *vivo* humanisés uniques est spécialisée depuis sa création dans la prestation de services pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies. Après avoir recentré en 2017 ses activités au sein de l'infrastructure IDMIT localisée au CEA de Fontenay-aux-Roses, Axenis a poursuivi son développement. En 2018, la société a concrétisé un rapprochement avec la société Genoway, acteur majeur dans la conception et le développement de modèles de recherche moléculaires, cellulaires et animaux à forte valeur ajoutée. La combinaison de ces deux plateformes et du savoir-faire associé abouti à la création d'une offre unique pour la validation d'immunothérapies innovantes.

Genticel (aujourd'hui Genkyotex) : créée en 2001 à partir des travaux de recherche de Claude Leclerc, chercheur à l'Institut Pasteur, la société initialement dédiée au développement d'immunothérapies innovantes a initié en 2016 et finalisé en 2017 un rapprochement avec la société Genkyotex. Genkyotex développe des solutions thérapeutiques dans les domaines de la fibrose (phase 2 d'évaluation clinique) et de l'inflammation (phase 1 d'évaluation clinique) conjointement à un *pipeline* important de produits en développement dans diverses indications.

Neurophoenix : fondée en août 2018, la société est issue de la valorisation des travaux de recherche réalisée par Monique Lafon au sein de l'Institut Pasteur portant sur la découverte d'une molécule ayant une double propriété remarquable de neuroprotection et de neurorégénération.

Cette caractéristique en fait un candidat médicament unique pouvant potentiellement concerner l'ensemble des maladies neurodégénératives. La société a ainsi pour mission de mettre en œuvre le développement aval de solutions thérapeutiques pour le traitement de neuropathies d'origine sensorielle en première intention.

Pathoquest : la société développe des tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. Parallèlement, Pathoquest propose aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies un ensemble de tests biologiques en vue de les accompagner dans le développement de leurs solutions thérapeutiques. La création de la société a été réalisée sur la base des travaux de recherche de Marc Eloit, chercheur à l'Institut Pasteur. Pathoquest a su mettre en place de nombreux partenariats académiques (telle la Mayo Clinic) et industriels (tels Charles River Laboratories) pour pouvoir poursuivre son développement tant en France qu'à l'international.

Soparbiotech (filiale Texcell) : cette société présente une offre de services en sécurité virale (comprenant la validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Dans le cadre de son extension internationale, après son implantation aux États-Unis en 2010, l'acquisition en 2016 de la société allemande Vivo Science Gmbh et un partenariat avec ATRI à Taïwan, la société a ouvert en 2017 une filiale commerciale au Japon.

Theravectys : la société dispose d'une licence exclusive d'exploitation de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie, technologie issue des travaux de recherche réalisés à l'Institut Pasteur par Pierre Charneau. Cette plateforme technologique développe ainsi de nombreuses solutions thérapeutiques dans des indications très variées (infectieux : HIV, tuberculose, Zika… ; oncologie : HPV, mélanome, côlon…). La société et l'Institut Pasteur ont ainsi monté en 2017 un laboratoire commun pour optimiser et intensifier le développement de cette technologie à fort potentiel.

NOTE 3A : TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.
Les règles de comptabilisation sont les suivantes :
- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2017
Actions	275 410	275 410
Obligations	189 410	121 497
Fonds diversifiés	116 390	177 215
Monétaire	305	305
Coupons courus sur obligations		
Provisions	- 47 363	- 6 536
TOTAL NET DES TITRES COTÉS	**534 153**	**567 891**
Autres titres non cotés		
Provisions		
TOTAL NET DES TITRES NON COTÉS		
TOTAL	**534 153**	**567 891**

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2018 à 535 144 k€ (608 207 k€ au 31 décembre 2017).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :
- obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille ;
- actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme ;
- autres types de placements : actions (cotées et non cotées), obligations ou infrastructures, de la zone euro ou internationales, qui accroissent la diversification du portefeuille et accentuent son exposition aux actions ou aux obligations, en fonction du comportement des marchés.

L'allocation stratégique d'actifs a été validée par le conseil d'administration du 14 octobre 2009 et confirmée lors de la dernière révision du cadre de référence le 5 octobre 2015 :
- un tiers d'obligations de la zone euro ;
- un tiers d'actions de la zone euro ;
- un tiers d'obligations ou d'actions, de tous types et de toutes zones géographiques, pilotées tactiquement.

Les deux principales évolutions sur 2018 concernent le développement prévu du fonds de capital investissement avec un encours total de 6,550 M€ versés au 31/12/2018, et le développement à l'international avec la transformation d'un fonds diversifié en fonds internationaux (obligations et actions).

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

NOTE 3B : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2018	2017
Sicav monétaires	393	367
Sicav monétaires (contrat UE)	1 475	1 593
Dépôts à terme	97 379	94 572
Dépréciation des comptes financiers	- 357	
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**98 890**	**96 531**
Valeurs mobilières de placement IPG [1]		
TOTAL GÉNÉRAL	**98 890**	**96 532**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 1 511 k€ (1 593 k€ au 31 décembre 2017).
Les dépôts à terme s'élèvent à 80 000 k€ (valeur nominale).

NOTE 3C : STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

En milliers d'euros

	31/12/18			31/12/17
ACTIF	**Brut**	**Amortissements ou provisions**	**Net**	**Net**
Stocks et encours	4 714	1 492	3 223	3 170

NOTE 4A : ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	**74 687**	**73 549**	**981**	**157**
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	2 689	2 689		
Comptes courants	2 269	2 269		
État	7 452	7 452		
Autres	5 830	5 830		
TOTAL	**18 240**	**18 240**		
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	**92 927**	**91 788**	**981**	**157**
Dettes financières	8 012	5 512	2 500	
Dettes fournisseurs	42 513	42 513		
Dettes sociales et fiscales	32 271	32 271		
Autres dettes	13 083	13 083		
TOTAL DETTES	**95 879**	**93 379**	**2 500**	

Les créances clients correspondent à hauteur de 31 246 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les 12 prochains mois ; le produit correspondant était, jusqu'au 31 décembre 2014, différé et enregistré au passif du bilan dans le poste « produits constatés d'avance » (*cf. note 9*). Depuis le 1er janvier 2015, le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent deux emprunts contractés auprès de la BNP :

- 1er emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 k€ (durée de dix ans au taux fixe de 3,5 % renégocié au 31/03/2013 à 2,5 % puis au 31/12/2014 à 2 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation ;
- 2e emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 k€ pour une durée de dix ans, pour le financement d'immeubles de rapport, au taux variable Euribor 3 mois « swappé » contre taux fixe de 2,92 %, plus une marge de 0,5 % (à chaque échéance, l'Institut Pasteur paye un taux fixe de 3,42 %).

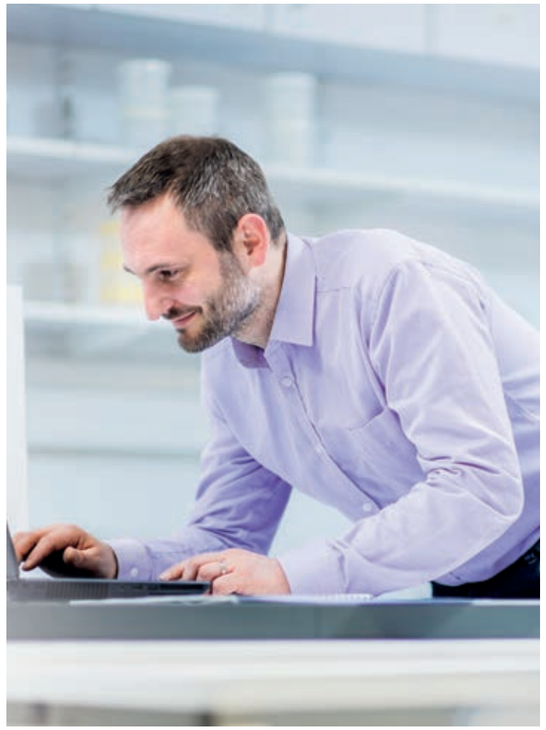

NOTE 4B : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients – factures à établir	31 209
Personnel – frais personnel à recevoir	383
Impôts et taxes à recevoir	3 077
Autres créances – produits à recevoir	4 454
Produits financiers à recevoir	16 781
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**55 905**
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs – factures non parvenues	24 145
Personnel – charges à payer	14 638
Organismes sociaux - charges à payer	6 901
Impôts et taxes à payer	2 766
Clients – avoirs à établir	1 183
Autres dettes – charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	**49 633**

NOTE 5 : FONDS PROPRES

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.
De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

En milliers d'euros

	Situation début 2018	Affectation 2017	Déficit 2018	Situation fin 2018
Fonds de dotation	807 042			807 042
Excédent ou déficit	96	- 96	- 30 556	- 30 556
Report à nouveau	35 912	96		36 008
TOTAL FONDS PROPRES	**843 050**		**- 30 556**	**812 493**

Le résultat 2017 a été affecté au compte de report à nouveau pour 96 k€ en application de l'article 14 des statuts et validé lors du conseil d'administration du 27 avril 2018.

NOTE 6 : SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Sont inscrites dans le poste « subventions d'investissement » :
- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Ce mécanisme déroge, pour les seules subventions issues de dons affectés, à la position de la Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17), laquelle indique, dans ce cas, la création d'un fonds dédié et sa reprise au compte de résultat non pas au prorata du montant des amortissements constatés, mais intégralement à la mise en service du bien.

L'Institut Pasteur a décidé de faire prévaloir la hiérarchie juridique des normes (statut approuvé par décret et texte comptable à valeur de règlement) et donc de ne pas modifier le traitement comptable des dons affectés au financement de biens immobilisés.

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2018	53 919	9 738	- 24 170	**39 487**
Subventions 2018	1 626	171		**1 797**
Amortissements de 2018 couverts par des subventions			- 6 223	**- 6 223**
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 6 006	6 006	
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**55 545**	**3 903**	**- 24 387**	**35 060**
Situation début exercice IPG[1]	4 505	3 581	- 6 142	**1 944**
Subventions 2018 IPG[1]				
Amortissements de 2018 couverts par des subventions IPG[1]			- 231	**- 231**
TOTAL IPG[1]	**4 505**	**3 581**	**- 6 373**	**1 713**
TOTAL GÉNÉRAL	**60 050**	**7 484**	**- 30 760**	**36 773**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les subventions d'équipement ont augmenté de 1 797 k€ sur l'exercice 2018 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 454 k€.

NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.
Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En milliers d'euros

	Solde début 2018	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2018
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	5 576		- 4 739		837
Litige valorisation	350	1 377	- 271	- 79	1 377
Indemnités de départ à la retraite	47 046	7	- 1 012		46 040
Instances prud'homales en cours	1 956	792	- 463	- 378	1 907
Autres provisions pour litiges	56				56
Autres provisions pour charges	281		- 281		
Divers (différence de change)	626	172	- 626		172
TOTAL MÉTROPOLE	**55 891**	**2 347**	**- 7 392**	**- 457**	**50 389**
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG (1)	981	333	-57		1 258
TOTAL GÉNÉRAL	**56 872**	**2 681**	**- 7 449**	**- 457**	**51 646**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leur coût probable effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.
Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 2 681 k€ sur l'exercice, du fait, essentiellement, de la dotation à la provision pour un litige avec un industriel sur le taux de redevances et ont été reprises par ailleurs à hauteur de 7 906 k€, dont en principal 4 739 k€ au titre du désamiantage, provision devenue sans objet compte tenu du caractère immobilisable dans le cadre de la rénovation de bâtiments.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits au titre des indemnités de départ à la retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.
Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/17	31/12/18
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	1,35 %	1,60 %
Taux d'inflation attendu à long terme	1,75 %	1,75 %
Taux de progression des salaires	2,25 %	2,25 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	49,00 %	49,00 %
Hypothèses démographiques		
Tables de mortalité	INSEE TD/TV 2012-2014	INSEE TD/TV 2012-2014
Type de départ à la retraite :		
• personnel administratif	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
• scientifiques	à l'initiative de l'employeur	pour 70 % à l'initiative de l'employeur

À compter de l'exercice 2014, l'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel soit, au 31/12/2018, une reprise de - 962 k€.

NOTE 8 : FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieures à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par exception à la règle décrite ci-dessus, un don de 1,5 M€ placé, selon la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée minimale de 12 ans à compter de l'exercice 2015 a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés sans contrepartie au compte de résultat. Ce mécanisme a été réalisé sur le don reçu en 2015, 2016 et 2017 pour une valeur totale de 1,5 M€.

En milliers d'euros

	Solde début 2018	Dotations	Reprises	Solde fin 2018
Sur contrats de recherche et développement	33 681	36 611	- 33 681	36 611
Sur dons et legs affectés	15 472	12 743	- 13 972	14 243
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**49 153**	**49 354**	**- 47 653**	**50 854**
Sur contrats de recherche IPG (1)	187	64	- 154	97
TOTAL GÉNÉRAL	**49 340**	**49 417**	**- 47 806**	**50 950**

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

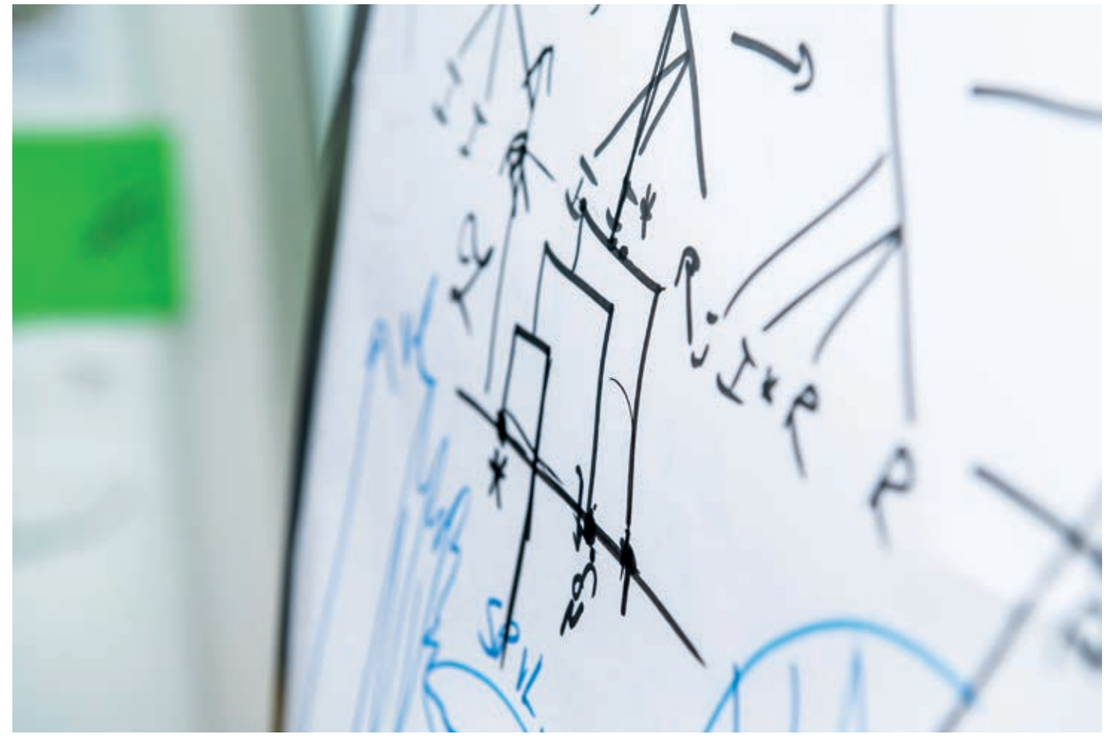

NOTE 9 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

1 – Legs

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 18 200 000 € pour 2018, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 € et inférieure à 2 500 000 € et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement). Ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2018 à 18,2 M€ contre 12 M€ en 2017.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

2 – Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat *prorata temporis* conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajustés des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

En milliers d'euros

	2018	2017
Legs en cours	29 506	29 295
Contrats de recherche et autres produits	26 922	30 819
TOTAL INSTITUT PASTEUR	**56 429**	**60 114**
Produits constatés d'avance IPG (1)	1 444	936
TOTAL GÉNÉRAL	**57 873**	**61 050**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part.
Les produits constatés d'avance sur legs sont enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, *prorata temporis*, selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'information **relatifs au compte de résultat**

NOTE 10A : LES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17
SUBVENTIONS PUBLIQUES	**58 926**	**58 219**
Subvention du ministère de la Recherche	54 443	54 119
Subvention du ministère de la Santé	4 483	4 100
REVENUS DES ACTIVITÉS PROPRES	**137 734**	**138 801**
Produits industriels	**31 138**	**31 888**
Redevances	26 261	27 457
Contrats industriels de R&D	4 495	3 937
Autres contrats industriels	383	494
Ventes et services	**16 165**	**16 365**
Centre médical	4 969	5 010
Ventes et prestations	2 363	2 473
Remboursements de salaires	3 727	3 828
Autres produits	5 105	5 054
Contrats, conventions	**90 431**	**90 548**
Conventions et contrats publics de recherche	33 902	31 169
Contrats européens et internationaux	19 095	20 013
Autres conventions et libéralités	5 750	6 208
Report des ressources affectées non utilisées	31 684	33 158
GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE ET PRODUITS DU PATRIMOINE	**90 272**	**89 556**
Appel à la générosité du public	**82 379**	**81 904**
Dons et mécénat	25 656	30 803
Report des ressources affectées non utilisées	13 972	13 734
Taxe d'apprentissage	722	705
Legs (part inférieure à 300 k€)	23 828	24 661
Legs (transfert des produits exceptionnels)	18 200	12 000
Produits du patrimoine	**7 893**	**7 652**
Loyers immeubles de rapport	7 317	7 109
Loyers Ravatys	144	219
Produits agricoles	433	324
	90 272	**89 556**
REPRISES SUR PROVISIONS	**6 950**	**3 523**
TRANSFERTS DE CHARGES	**140**	**89**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**294 022**	**290 187**

Faits marquants sur l'exercice

- Les subventions publiques bénéficient de l'augmentation du soutien de Santé publique France à l'activité des 14 Centres nationaux de référence coordonnés par l'Institut Pasteur.
- Les financements obtenus par les chercheurs de l'Institut Pasteur auprès de bailleurs publics ou privés, industriels ou institutionnels, nationaux et internationaux, sont légèrement en baisse principalement sur le poste « redevances ».
- La contribution des dons et legs au résultat d'exploitation est stable et représente comme en 2017 28 % des produits d'exploitation.
- Les produits du patrimoine sont stables, le taux d'occupation des immeubles de rapport reste correct et on note la nouvelle entrée sur le deuxième semestre d'un immeuble issu d'un legs.

NOTE 10B : LES CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17
Personnel	**149 534**	145 481
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	**23 447**	24 004
Autres achats et charges externes	**66 889**	70 023
Autres charges	**3 667**	4 580
Impôts et taxes	**4 722**	4 250
Dotations aux amortissements	**30 538**	29 690
Dotations aux provisions	**3 847**	1 494
Engagements à réaliser sur ressources attribuées	**49 354**	47 653
Contribution des établissements hors métropole IPG (1)	**1 576**	1 361
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**333 574**	**328 535**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

La progression des charges d'exploitation porte principalement sur les postes de dotations aux amortissements (+ 848 k€) et provisions (+ 2 353 k€) et des engagements à réaliser sur contrats de recherche. Les autres postes ne présentent qu'une variation globale non significative.

Les engagements à réaliser sur ressources attribuées, stables, se décomposent comme suit :

- engagements à réaliser sur subventions : 34 403 k€ c/ 31 684 k€ en 2017 ;
- engagements à réaliser sur dons affectés : 12 742 k€ c/ 13 972 k€ en 2017 ;
- engagements à réaliser sur contrats R&D : 2 207 k€ c/ 1 996 k€ en 2017.

NOTE 11 : LE RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17
Revenus des participations	26 440	28 188
Autres intérêts et produits assimilés	3 041	3 204
Différences positives de change	618	610
Reprises sur provisions pour risques	626	40
PRODUITS FINANCIERS	**30 725**	**32 041**
Dotations aux amortissements et aux provisions	528	626
Intérêts et charges assimilées	277	388
Différences négatives de change	642	1 489
CHARGES FINANCIÈRES	**1 447**	**2 502**
CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS IPG (1)	**- 20**	**- 14**
RÉSULTAT FINANCIER	**29 258**	**29 524**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les revenus des titres de placement stables proviennent des coupons obligataires, des dividendes d'actions et des plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur. Les gérants des fonds dédiés ont comme double objectif de surperformer leur indice de référence et de générer un montant de revenus déterminé chaque année en fonction de la contrainte d'équilibre global du résultat courant de l'Institut Pasteur.

NOTE 12 : EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31/12/18	31/12/17
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	14 848	10 172
Autres opérations de gestion	23	1
Reprise provisions pour risques exceptionnels	969	8
Sur opérations en capital	975	342
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	20	3 213
Reprises de provisions sur titres de placement	121	523
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provisions	4 699	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**21 655**	**14 259**
Sur opérations de gestion	3	1 213
Sur opérations en capital	651	1 398
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	41	2 414
Dotations aux provisions sur titres de placement	40 948	234
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	318	135
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**41 961**	**5 395**
Contribution des établissements IPG (1)	44	54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 20 262**	**8 918**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les opérations exceptionnelles sont constituées :

- au sein des opérations de gestion, d'une composante relative aux libéralités comprenant les dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 k€ non affectés aux produits d'exploitation, complétée des impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice ;
- d'une composante relative aux immobilisations corporelles et incorporelles (opérations en capital) ;
- d'une composante financière comprenant la valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values réalisées ainsi que des moins-values latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées sur les opérations financières et sur les opérations en capital devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées.

Le déficit exceptionnel est essentiellement dû à la moins-value latente constatée sur la valorisation du patrimoine financier de l'Institut Pasteur.

NOTE 13 : LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	% des emplois	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – MISSIONS SOCIALES	**229,7**	**81,6 %**	**69,0**
1-1 Réalisées en France	220,7		68,0
Actions réalisées directement	**217,8**		**68,0**
Recherche	190,6		62,1
Actions de santé publique	11,7		2,6
Enseignement	4,2		0,9
Développement des applications de la recherche	11,3		2,5
Versements à d'autres organismes agissant en France	**2,9**		
Reversements pour comptes de tiers	0,0		
Autres versements	2,9		
1-2 Réalisées à l'étranger	8,9		1,0
Actions réalisées directement	4,6		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	4,4		1,0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**10,5**	**3,7 %**	**9,2**
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	9,2		9,2
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,3		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	1,0		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**41,4**	**14,7 %**	**9,0**
			87,3
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**281,6**	**100 %**	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	45,4		
III – ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	49,4		
IV – EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,0		
V – TOTAL GÉNÉRAL	**376,3**		
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public			4,4
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			0,5
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			**92,2**

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)	% des ressources
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		65,3	
1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	**89,6**	**89,6**	**31,0 %**
1-1 Dons et legs collectés	75,8		
Dons manuels non affectés	14,9		
Dons manuels affectés	4,2		
Legs et autres libéralités non affectés	49,0		
Legs et autres libéralités affectés	7,7		
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	13,8		
Revenus des immeubles de rapport	7,3		
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	6,5		
Plus-value sur cession immeuble de rapport	0,0		
2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	**11,8**		**4,1 %**
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**113,4**		**39,2 %**
4 – AUTRES PRODUITS	**74,3**		**25,7 %**
I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	**289,1**		**100 %**
II – REPRISES DES PROVISIONS	9,0		
III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	47,7		
IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés p. 21)		1,2	
V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	30,6		
VI – TOTAL GÉNÉRAL	**376,3**	**90,9**	
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		92,2	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**64,0**	

Cadre de référence

Organisme faisant appel public à la générosité, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.
Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.
Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.
Le conseil d'administration de l'Institut Pasteur a approuvé, lors de la séance du 15 février 2019, la délibération fixant les missions sociales de l'Institut conformément aux articles 1 et 2 des statuts de la Fondation :

- la recherche ;
- la santé publique ;
- l'enseignement ;
- le développement des applications de la recherche.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.
Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi d'abonder son fonds de dotation.
Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut [1].

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).
Les règles d'élaboration du compte d'emploi des Ressources ont été actualisées pour tenir compte des recommandations de la Cour des comptes. La procédure ainsi modifiée a également été approuvée par le conseil d'administration, le 15 février 2019.
Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).
Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (*cf. page 7 du présent rapport*), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (*colonne 1, point III*). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2 point III sur le CER 2018.
Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

Notes explicatives sur les ressources

Les **ressources collectées auprès du public** correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (75,8 M€) ainsi qu'aux revenus du patrimoine issus de la générosité publique (13,8 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent sur l'exercice en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (7,3 M€) et en produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité publique est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité publique dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2018, à 24,6 % (contre 22,9 % en 2017), soit 6,5 M€, en produits issus de la générosité publique.
Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 89,6 M€ en 2018, en augmentation de 9,5 % par rapport à 2017 grâce à la dynamique des legs, et représentent 31 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat contre 29,2 % en 2017.

Les **autres fonds privés** (11,8 M€, soit 4,1 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM,…). Le poste affiche une baisse de 20 % sur l'exercice essentiellement imputable au mécénat d'entreprise (après une légère diminution de 2 % en 2017).

Les **subventions et autres concours publics** (113,4 M€, soit 39,2 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR,…) ainsi que la taxe d'apprentissage. Le poste affiche une progression de 2,2 % sur l'exercice grâce essentiellement aux contrats et conventions de recherche.

Les **autres produits** (74,3 M€, soit 25,7 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se décomposent ainsi :

- redevances : 26,2 M€ ;
- ventes et services : 16,2 M€ ;
- contrats de recherche et développement privés : 2,9 M€ ;
- produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité publique : 23,6 M€ ;
- produits exceptionnels et autres produits d'exploitation : 5,4 M€.

Le **report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs** (47,7 M€) correspond au poste « engagements à réaliser sur ressources affectées » du compte emploi des ressources 2017, et se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2017 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. La variation de ce poste est liée au rythme de développement des programmes de recherche qui se matérialise par l'obtention de nouveaux financements et par la consommation des crédits disponibles. En l'occurrence, la stabilité constatée entre 2017 et 2018 reflète un montant de consommation des crédits de recherche à la hauteur du montant des nouveaux financements obtenus.

(1) Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

Les **reprises de provisions** (9,0 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (6,9 M€) ainsi que les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (2,1 M€).

Le **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** s'élève à 65,3 M€.

Notes explicatives sur les emplois

Les **missions sociales** s'élèvent à 229,7 M€, en légère diminution de 0,6 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi 81,6 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 220,7 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur, 8,9 M€.
La part des redevances reversées aux organismes copropriétaires était jusqu'en 2017 fléchée sur le poste « versements à d'autres organismes agissant en France » à la ligne « reversements pour comptes de tiers », l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété étant inscrit en autres produits. À compter de 2018 et en application de la délibération du conseil d'administration fixant les missions sociales de la Fondation, cette part est remontée sur la ligne « développement des applications de la recherche » sur le poste « actions réalisées directement ».
Les **frais de recherche de fonds** (10,5 M€ et 3,7 % des emplois) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs, principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appels d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale de la recherche, par exemple.
Les frais spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 9,2 M€, identiques à ceux de 2017.

Les **frais de fonctionnement** (41,4 M€, stables par rapport à l'exercice précédent) correspondent :
- aux charges directes des directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique,…), soit 84 % du total ;
- aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités de la Fondation, soit 13 % du total ;
- aux charges réelles financières et exceptionnelles : intérêts des emprunts et écarts de change pour les premières et valeur des éléments d'actif cédés (sur titres de participation) pour les secondes, soit 3 % du total.

Ils représentent 14,7 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat contre 14,5 % en 2017.

Détail des charges des frais de fonctionnement : 41,4 M€

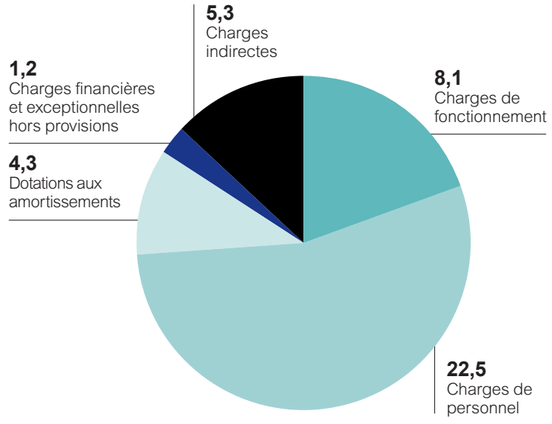

Charges directes : 34,9 M€
Charges financières et exceptionnelles hors provisions : 1,2 M€
Charges indirectes : 5,3 M€

Les **dotations aux provisions** (45,4 M€ pour 2018) correspondent principalement aux moins-values provisionnées sur le portefeuille de titres de placement.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :
- les dons et legs affectés aux missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique, le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emploi sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2018, 31 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 87,3 M€, soit :
- 20,5 M€ alloués directement à la recherche ;
- 9,2 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité publique ;
- 57,6 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement respectivement pour 48,6 M€ et 9,0 M€.

Les **engagements à réaliser sur ressources affectées** s'élèvent à 49,4 M€, en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2017.

La **part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public** comprend les investissements réalisés sur immeubles de rapport.

Note sur l'évaluation des contributions volontaires en nature : compte tenu de leur caractère non significatif, l'Institut Pasteur ne valorise pas les éventuelles contributions volontaires en nature.

Autres **informations**

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A Plus Génération 2
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 €.

Engagement de souscription FPS Euro-PE
l'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Euro-PE, à hauteur de 25 000 000 €.
Au 31 décembre 2018, 6 550 000 € ont été versés et 18 450 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur
Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010 et prorogé en date du 16/12/2012 pour une durée de trois ans.
Le Plan senior a été remplacé par le contrat génération en date du 30/09/2013 et renouvelé en date du 23 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.
Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ à la retraite de deux mois ou d'un mois pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ à la retraite.
Cette majoration s'applique pour tout départ à la retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié annoncé au plus tard le 31/12/2018.
Son financement est assuré dans la limite de 300 000 € par année charges comprises.
Ce protocole n'a pas été renouvelé, il prend donc fin au 31/12/2018.

Institut Pasteur Guadeloupe
Les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 pour les crédits-bails s'élèvent à 222 654 €.

Engagements reçus

Legs et donations
Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation.
Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation.
Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

Éléments	Total des engagements reçus
Solde au 31 décembre 2017	74 738
Legs acceptés sur l'exercice	47 186
Legs acceptés en contentieux	- 10 111
Réalisations et encaissements nets de l'exercice	- 34 700
Écart de réalisation sur legs terminés	- 71
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	**77 042**

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel de legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissement sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 103 471 k€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	77 042
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	29 506
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 3 077
TOTAL ESTIMÉ DES LEGS ET SUCCESSIONS ACCEPTÉS ET EN COURS DE RÉALISATION	**103 471**
Dont : • produits à constater dans les résultats futurs	103 471
• montants à inscrire en fonds propres	
• montants à inscrire en subventions d'investissement	

NOTE 15 : EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chercheurs	357	339	419	409	776	748
Chercheurs IPG [1]	5	6	5	7	10	13
Ingénieurs, techniciens, administratifs	936	923	494	468	1 430	1 391
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG [1]	75	76	45	47	120	123
TOTAL	**1 373**	**1 344**	**963**	**931**	**2 336**	**2 275**

(1) : IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

NOTE 16 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC n° 2016-07 modifiant le règlement n° 2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- les 18 membres du comité de direction ont perçu au titre des rémunérations 2018, y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 414 854 € (2 444 206 € pour 2017). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit s'élève pour 2018 à 730 323 € (695 931 € pour 2017).

Pour information :

- le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2018 à 1 885 646 € ;
- le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2018, à 688 670 €.

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élèvent à 119 700 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

Contribution des établissements **hors métropole au résultat de l'exercice**

LES ÉTABLISSEMENTS CONSOLIDÉS

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,7 M€ et - 0,9 M€.
Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.
Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à + 0,0 M€ et - 0,0 M€.
Il en résulte un impact de - 1,6 M€ sur le résultat net de l'exercice.

LES ÉTABLISSEMENTS COMBINÉS

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Dans ces six Instituts Pasteur, éléments centraux du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), le directeur et le directeur administratif et financier sont sous contrat avec l'Institut Pasteur.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes combinés sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogène, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur.

BILAN COMBINÉ

En millions d'euros

	2017	2018
Actif immobilisé	359,2	**360,0**
Actif circulant	811,0	**767,4**
Comptes de régularisation	7,9	**10,0**
TOTAL ACTIF	**1 178,1**	**1 137,4**
Fonds propres	859,9	**829,1**
Autres fonds propres	46,9	**41,9**
Provisions pour risques et charges	57,2	**52,0**
Fonds dédiés	52,5	**54,1**
Dettes	94,9	**98,6**
Comptes de régularisation	66,6	**61,6**
TOTAL PASSIF	**1 178,1**	**1 137,4**

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En millions d'euros

	2017	2018
Produits d'exploitation	315,4	**319,9**
Charges d'exploitation	353,1	**359,4**
DÉFICIT D'EXPLOITATION	**- 37,7**	**- 39,6**
Produits financiers	32,4	**31,6**
Charges financières	3,0	**2,1**
EXCÉDENT FINANCIER	**29,4**	**29,5**
EXCÉDENT COURANT	**- 8,3**	**- 10,1**
Produits exceptionnels	14,5	**21,7**
Charges exceptionnelles	5,5	**42,4**
EXCÉDENT EXCEPTIONNEL	**9,0**	**- 20,7**
Intéressement	0,0	**0,0**
EXCÉDENT NET	**0,6**	**- 30,8**

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du conseil d'administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Subventions d'investissement » de l'annexe qui précise le traitement comptable retenu pour les dons affectés à des investissements.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

a) La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ à la retraite et aux gratifications d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

b) Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emploi annuel des ressources, décrites dans la note 13 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 17 avril 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

Marc Lengrand
Associé

Merci à nos 205 000 donateurs individuels, à nos testateurs, à nos mécènes et à nos partenaires.

Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France. **Crédits photo :** Photothèque Institut Pasteur, William Beaucardet, Adobe Stock, Adobe Stock/gordzam, AdobeStock/Dasha Petrenko, AdobeStock/Kateryna_Kon, Agencebastille.com/Pixologicstudiospl, thinkstock, creative commons wellcome images, Alban Orsini, Anastassia Mikhailova, Annick Thébault, Antoinette Ryter, Chantal Le Bouguénec, Dominique Tardy, François Gardy, François Rodhain, Guy Franck/Institut Pasteur, Institut Pasteur de Bangui/Jean-Marc Zokoué, Institut Pasteur de la Guyane/Pascal Gaborit, Institut Pasteur du Cambodge, Institut Pasteur du Cambodge/Anne Delobel, Institut Pasteur et Institut Imagine, Institut Pasteur/Biologie et Pathogénicité fongiques, Institut Pasteur/Mariana Alonso et Pierre-Marie Lledo, unité Perception et Mémoire, Institut Pasteur/Marie-Christine Prévost, Nathalie Sol-Foulon et Olivier Schwartz. Colorisation Jean-Marc Panaud, Institut Pasteur/Thierry Blisnick. Colorisation Jean-Marc Panaud, Jean-François Charles, Julien Husson/julien.husson@ladhyx.polytechnique.fr/cellmechanics.jimdo.com, Krees Raharison/Institut Pasteur, Krees Raharison/Institut Pasteur, Maria Carla Saleh/Institut Pasteur, Marie-Christine Cumont et Monique Lafon – Institut Pasteur, Musée Pasteur, Olivier Rescanière, Perre Gounon, Perrine Bomme - Jean-Marc Panaud, Philippe Bastin/Institut Pasteur, Roberto José Toro Olmedo, Thomas Lang, Valérie Zeitoun, XRPICTURES/MESRI, DR. **Conception et réalisation :** WAT - wearetogether.fr - 114. ISSN : 1632-0115.

L'Institut Pasteur remercie tous les Pasteuriens qui ont accepté d'être pris en photo pour ce rapport annuel : Gregory Batt, Camila Consiglio, Diego Cordero Cervantes, Sophie Dia, Eileen Farnon, Ruy Gómez Ocádiz, Ferdinand Jagot-Brunner, Fabrice Lemaitre, Han Li, Marie-Laure Loriquet, Federico Lupo, Bruno Perichon, Yevheniia Porozhan, Borja Rodríguez de Francisco, Pierre Rosenbaum, Allison Williams.

Ce rapport annuel est imprimé avec des encres végétales sur papiers Symbol Freelife Satin issus de sources responsables.

@institutpasteur
Institut Pasteur
Institut Pasteur
institutpasteur
institutpasteurvideo

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15

www.pasteur.fr
Fondation reconnue d'utilité publique